

**RELEVÉ DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 JUILLET 2026
PUBLIÉ LE 09 JUILLET 2026**

<u>Date de la convocation :</u> 30/06/2026 <u>Date de la séance :</u> 06/07/2026 <u>Présidence de séance :</u> Aurélie DZIERZYNSKI, Maire <u>Secrétaire de séance :</u> Bisma SENOUCI	<u>Membres présents :</u> MM. Aurélie DZIERZYNSKI, David LOYSEAU, Colette BESANÇON, Nadia LAKHDER, Christophe CHARLES, Majda CHETTAT BENATTABOU, Hassan EL AZRAOUI, Pauline PERRIAU, Charles MONA, Martine BATT, Pierre KRALJEVIC, Hugues METILLE, Zahia MOUADJI, Ouafdi ADNANI, Séverine COENART, Nermin ABAZ, Bisma SENOUCI, Alain MOREL, Daniel BOURQUIN, Céline GROS, Julie GUILLEMET.
Membres en exercice : 29 Membres présents : 21 Membres représentés : 6 Membres absents non excusés : 2 Votants : 27	<u>Membres représentés :</u> M. Robert GRILLON donne pouvoir à M. David LOYSEAU M. Roland TINET donne pouvoir à Mme Aurélie DZIERZYNSKI M. Hidir DEMIR donne pouvoir à M. Christophe CHARLES Mme Pinar KESER donne pouvoir à Mme Pauline PERRIAU Mme Yasmina TABECHE donne pouvoir à M. Alain MOREL Mme Jacinthe NUNHOLD donne pouvoir à Mme Céline GROS <u>Membres absents non excusés :</u> Mme Natacha HEMONET M. Fouad EL HAMINE

DÉLIBÉRATION N° 45/2026	OBJET : Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 05 juin 2026
VOTE : UNANIMITÉ POUR : 27 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0	<u>Délibéré :</u> le conseil municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 05 juin 2026.
DÉLIBÉRATION N°46/2026	Objet : Information sur les décisions du Maire prises en vertu des délégations du conseil municipal
Simple information à l'assemblée délibérante sans vote des conseillers municipaux	<u>Délibéré :</u> le conseil municipal prend acte de la décision n°2/2026 prise par Madame le Maire en vertu des délégations qui lui sont accordées par le conseil municipal.
DÉLIBÉRATION N° 47/2026	OBJET : Approbation du règlement intérieur du conseil municipal
VOTE : MAJORITÉ POUR : 22 CONTRE : 5 (MM. MOREL, BOURQUIN, GROS, TABECHE, NUNHOLD) ABSTENTIONS : 0	<u>Délibéré :</u> Le conseil municipal approuve à la majorité le règlement intérieur du conseil municipal tel que présenté.

DÉLIBÉRATION N° 48/2026	OBJET : Composition des commissions municipales
VOTE : UNANIMITÉ POUR : 27 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0	<u>Délibéré</u> : le conseil municipal décide à l'unanimité - De fixer la composition des commissions municipales à 8 membres maximum pour chacune d'elle dont 6 membres du groupe majoritaire « Grand-Charmont : une vision claire, un avenir commun », 1 membre du groupe minoritaire « Une dynamique pour Grand-Charmont » et 1 membre du groupe minoritaire « Tournons la Page ! » ; - De désigner les membres tels que présentés.

DÉLIBÉRATION N° 49/2026	OBJET : Désignation du représentant à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de PMA
VOTE : UNANIMITÉ POUR : 27 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0	<u>Délibéré</u> : le conseil municipal approuve à l'unanimité la désignation de M. David LOYSEAU en tant que représentant pour siéger à la Commission Locale d'Evaluation des Charges transférées (CLECT) de PMA.

DÉLIBÉRATION N° 50/2026	OBJET : Désignation du représentant appelé à siéger au conseil d'administration de l'ADeC
VOTE : UNANIMITÉ POUR : 27 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0	<u>Délibéré</u> : le conseil municipal approuve à l'unanimité la désignation de M. Robert GRILLON en tant que représentant pour siéger au conseil d'administration de l'Adec.

DÉLIBÉRATION N° 51/2026	OBJET : Désignation d'un référent ambroisie
VOTE : UNANIMITÉ POUR : 27 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0	<u>Délibéré</u> : le conseil municipal approuve à l'unanimité la désignation de M. Ghislain GALLIOT en tant que référent ambroisie.

DÉLIBÉRATION N° 52/2026	OBJET : Convention de mandat pour l'établissement et l'émission de la facturation par l'Office national des forêts pour des recettes issues des ventes de bois
VOTE : UNANIMITÉ POUR : 27 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0	<u>Délibéré</u> : le conseil municipal décide à l'unanimité : • D'approuver le projet de convention de mandat de facturation des bois par l'ONF ci-joint en annexe à la présente délibération ; • D'acter que cette convention sera effective durant toute la durée du mandat municipal en cours ; • D'acter que cette convention est conclue à titre gracieux, l'ONF accomplissant la mission de tiers facturant qui lui est confiée sans perception d'honoraires ni rémunération de quelque nature que ce soit de la part de la collectivité ; • D'autoriser Madame le Maire à signer ladite convention ainsi que tout acte ou document se rapportant à cette dernière.

DÉLIBÉRATION N° 53/2026	OBJET : Adhésion à l'association « Vergers vivants »
VOTE : UNANIMITÉ POUR : 27 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0	<u>Délibéré</u> : le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité : • Approuve l'adhésion à l'association Vergers Vivants pour l'année 2026 et s'acquitte de la cotisation annuelle de 40 € ; • Autorise Madame le Maire à renouveler cette adhésion de manière annuelle ; • Autorise Madame le Maire à signer tout acte ou document se rapportant à cette adhésion.

Le Maire,
Aurélie DZIERZYNSKI



